



Brugge

College of Europe
Collège d'Europe



Natolin

www.coleurope.eu

Isabelle de Lichtervelde

La défense des droits de l'homme en Chine : le parlement européen est-il la voix normative de l'Union européenne ?

Bruges Political
Research Papers

© Isabelle de Lichtervelde, 2012

Cahiers de recherche
politique de Bruges

No 23 / January 2012



College of Europe
Collège d'Europe



Natolin

European Political and Administrative Studies
Études Politiques et Administratives

Bruges Political Research Papers / Cahiers de recherche politique de Bruges
No 23 / janvier 2012

La défense des droits de l'homme en Chine:
Le parlement européen est-il la voix normative de l'union européenne?

© Isabelle de Lichtervelde, 2012

European Political and Administrative Studies/
Études Politiques et Administratives
Dijver 11, B-8000 Brugge, Belgium
www.coleurope.eu/pol

A propos de l'auteur

Isabelle de Lichtervelde est diplômée du Collège d'Europe, campus de Bruges (Master spécialisé en Etudes politiques et administratives européennes, 2010) et de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (Master en Orientalisme, 2009 et Mineure en Etudes européennes, 2007). Elle est actuellement International Junior Expert au sein du projet *Europe China Research and Advice Network (ECRAN)*. Elle a précédemment fait de la recherche pour le *Brussels Institute of Contemporary China Studies (BICCS)*.

Cet article est basé sur les recherches conduites pour la rédaction du mémoire du même titre présenté en juin 2010 pour le Diplôme de Master en Politique et Administration européenne sous la supervision du Professeur Wolfgang Wessels.

Coordonnées

isabelle.de_lichtervelde@coleurope.eu

Editorial Team

Michele Chang, Claire Baffert, Mateusz Grzelczyk, Camille Kelbel, Maylis Labayle, Alexandra Paul, Constance Poiré, Eviola Prifti, and Jörg Monar

Dijver 11, B-8000 Bruges, Belgium | Tel. +32 (0) 50 477 281 | Fax +32 (0) 50 477 280 |

email michele.chang@coleurope.eu | website www.coleurope.eu/pol

Views expressed in the Bruges Political Research Papers are solely those of the author(s) and do not necessarily reflect positions of either the series editors or the College of Europe.

If you would like to be added to the mailing list and be informed of new publications and department events, please email rina.balbaert@coleurope.eu. Or find us on Facebook: College of Europe Politics and Administration Department. European Political and Administrative Studies

Résumé

La conceptualisation de *puissance normative* veut que l'UE en tant qu'acteur international priorise la promotion de ses normes constitutives. Cette conceptualisation dans le cadre des relations UE-Chine est problématique vu la retenue du Conseil et de la Commission lorsqu'ils abordent les droits de l'homme avec ce pays. La présente étude se focalise sur le rôle du Parlement européen à cet égard. Le PE, perçu comme l'institution européenne protectrice des droits humains par définition, exprime-t'il la voix normative de l'UE en Chine? Agit-il comme un entrepreneur de normes? Peut-il y avoir un impact idéatoire?

La réponse est nuancée. D'une part, le PE se sent investi d'une mission de défense de ces valeurs en Chine et dispose d'un potentiel à cet effet. D'autre part, il ne parle ni d'une seule voix ni de manière purement normative pour des raisons tant liées à sa nature démocratique qu'à un manque de consistance.

Introduction

Manners conceptualise l'UE comme puissance normative impliquant que son identité internationale se fonde sur sa capacité à promouvoir ses valeurs constitutives parmi lesquelles se comptent les droits de l'homme. Cette conceptualisation dans le cadre des relations UE-Chine est problématique. La Chine est l'un des partenaires stratégiques de l'UE. Or, contrairement au mandat d'une puissance normative, le Conseil et la Commission font preuve de prudence lorsqu'ils abordent la question des droits humains avec Pékin.

Dans ce contexte, le Parlement européen apparaît pour certain comme l'institution exprimant la voix normative de l'UE en Chine. Lan affirme que «les préoccupations réalistes de nature économique du Conseil et de la Commission sont contrebalancées par l'attitude libérale de promotion des droits de l'homme...qu'adopte le PE».¹

Cette étude vise à répondre à la question suivante: le PE exprime-t-il la voix normative de l'UE en ce qui concerne les droits humains en Chine? Cette question induit deux sous-questions. Premièrement, le PE agit-il comme un entrepreneur de normes en Chine? Deuxièmement, a-t-il la capacité d'y avoir un impact idéatoire?

Après avoir posé le cadre théorique de l'UE comme puissance normative et analysé la question des droits de l'homme dans les relations sino-européennes, il s'agira d'évaluer le PE comme entrepreneur de normes en Chine. Son engagement et sa force potentielle seront d'abord étudiés. Ses caractéristiques non-normatives seront ensuite abordées. Enfin, l'impact idéatoire du PE en Chine sera évalué.

¹ Y. Lan, "The European Parliament and the China-Taiwan issue: an empirical approach", *European Foreign Affairs Review*, Vol. 9, No.1, 2004, p. 115.

1. L'UE, puissance normative

Pour théoriser l'identité internationale de l'UE, Manners propose le concept de puissance normative impliquant que l'UE est fondée sur une base normative et opère de manière normative sur la scène internationale. Son identité internationale est fondée sur son «impact idéatoire» sur la scène globale grâce au «pouvoir des idées et des normes»,² en d'autres mots sur sa capacité à promouvoir ses valeurs comme standards internationaux. Selon Manners, cette identité est liée à la nature d'entité politique hybride de l'UE. L'intégration européenne étant un projet d'élite et un ordre juridique basé sur des traités, ses normes constitutives, qui incluent les droits de l'homme, fondent sa légitimité et son identité internationale.

2. Les droits de l'homme dans les relations sino-européennes

La Chine est l'un des six partenaires stratégiques de l'UE. Celle-ci étant le foyer d'importantes violations des droits humains, en tant que puissance normative l'Europe devrait activement agir pour y remédier. Or, depuis les années quatre-vingt-dix, le Conseil et la Commission font preuve de prudence lorsqu'ils abordent cette question avec Pékin.

2.1. Le dialogue sur les droits de l'homme

Jusqu'en 1995, l'UE basait sa défense des droits humains en Chine sur la critique ouverte et la sanction. Suite aux événements de Tian'an men, les Etats Membres ont imposé des sanctions commerciales et un embargo sur la vente des armes à la Chine et ont suspendu leurs relations diplomatiques. De plus, entre 1989 et 1995, les Etats Membres ont systématiquement supporté les résolutions onusiennes condamnant Pékin. Depuis 1995, année de lancement du dialogue UE-Chine sur les

² I. Manners, "Normative Power Europe: A Contradiction in Terms?", *Journal of Common Market Studies*, Vol. 40, No. 2, 2002, pp. 238-239.

droits de l'homme, le Conseil et la Commission ont adopté une nouvelle politique. Ils se sont écartés de la critique publique et du soutien aux résolutions onusiennes qui provoquait l'hostilité de Pékin pour adopter une politique de coopération diplomatique. Le dialogue sur les droits de l'homme qui fut proposé par Pékin et est tenu confidentiellement entre le Conseil et les autorités chinoises, est devenu le principal instrument européen de promotion des droits humains en Chine.³ Ce dialogue, qui selon la Commission est «le moyen le plus approprié pour promouvoir les droits de l'homme en Chine»,⁴ repose sur une thèse néofonctionnaliste qui veut qu'il y ait un effet *spillover* entre le développement économique de la Chine et sa libéralisation politique grâce à l'émergence d'une classe moyenne qui exigera le respect de ses droits.⁵

2.2 L'absence de clause

Les relations sino-européennes sont toujours régies par l'Accord sur le Commerce et la Coopération (ACC) de 1985, accord sans référence aucune aux droits humains. S'il n'est pas surprenant que celui-ci ne fasse pas référence aux droits humains puisqu'il précède l'inclusion des premières clauses en 1989, il est cependant surprenant qu'il n'ait jusqu'ici jamais été renouvelé afin d'y remédier. Au cours des années quatre-vingt-dix la Commission a proposé la renégociation de la majorité des accords existants pour y inclure les droits humains. Cependant, aucune de ses communications sur la Chine ne l'a jamais envisagé. C'est seulement en 2007, alors que les relations UE-Chine avaient depuis longtemps dépassé le cadre de l'ACC, que

³ E. Fierro, *The EU's Approach to Human Rights Conditionality in Practice* (The Hague: Martinus Nijhoff, 2003), p. 201; Lan, *op. cit.*, p. 127.

⁴ Commission européenne, *Vers un partenariat global avec la Chine*, COM(1998)181final, Bruxelles, 25.03.1998.

⁵ K. Barysch, C. Grant and M. Leonard, *Embracing the Dragon: The EU's partnership with China* (London: CER, 2005), p. 58; B. Bueno de Mesquita and G. Downs, "Development and Democracy", *Foreign Affairs*, Vol. 84, No. 5, 2005, p. 77; K. Kinzelbach, "The EU Human Rights Dialogue with China and the 2008 Olympic Games", in: B. Benedek, W. Karl, A. Mihr and M. Nowak (eds.), *European Yearbook on Human Rights*, 2009, p. 51.

des négociations ont débuté afin d'établir un Accord de Partenariat et de Coopération (APC). La question des droits humains dans ces négociations, qui sont toujours en cours, est sensible. D'une part, l'UE s'est engagée à systématiquement inclure une clause dans ses accords internationaux. Il apparaît, dès lors, difficilement envisageable que l'UE accepte un accord exempt de clause. D'autre part, la Chine a, en principe, accepté l'inclusion d'une clause mais le contenu qu'elle propose diffère fondamentalement du contenu voulu par l'UE.⁶

2.3 Une façade pour l'inertie?

Nombre de critiques affirment que le dialogue pour les droits de l'homme n'est pas fructueux et que la politique européenne relève de «l'opportunisme commercial».⁷ Il est avancé que ce dialogue « illustre la réticence de l'UE à imposer des conditions au géant économique».⁸ Ces critiques sont issues notamment d'ONGs qui regrettent que ce dialogue est devenu un frein au développement d'autres instruments et dénoncent son manque de transparence et d'objectifs.⁹ Elles sont issues également du monde académique. Kinzelbach affirme que l'UE est passée d'une politique de «co-sponsorisation des résolutions à l'ONU» à celle d'un «exemple de diplomatie silencieuse».¹⁰ Fierro écrit «afin d'éviter toute critique unilatérale de sa situation des droits de l'homme, la Chine a proposé à l'UE de tenir un dialogue régulier sur les droits de l'homme. Afin de remplir le vide au niveau de sa politique des droits de l'homme, l'UE a accepté la proposition... Ce dialogue prend place en raison du manque de volonté à adopter une politique de conditionnalité vis-à-vis de la Chine.

⁶ Entretien n°1 avec un fonctionnaire de la Commission européenne, DG Relex, Bruxelles, 10.03.2010; House of Lords, EU Committee, "Stars and Dragons: The EU and China", *7th Report of Session 2009-10* (London: House of Lords, 2010), p. 58.

⁷ Barysch, Grant & Leonard, *op. cit.*, p. 59.

⁸ Fierro, *op. cit.*, pp. 193-195.

⁹ *Ibid*, p. 202; Entretien avec Vincent Metten, EU Policy Director, ICT, Entretien téléphonique, Bruxelles, 28.04.2010; FIDH&HRIC, *Preliminary Assessment of EU-China Human Rights Dialogue*, 2004, p. 1; Entretien avec Susi Dennison, Executive Officer (Common Foreign and Security Policy/External Relations), Amnesty International EU Office, Bruxelles, 26.02.2010.

¹⁰ Kinzelbach, *op. cit.*, pp. 47-48.

Ce manque de volonté est bien sûr motivé par des intérêts économiques et commerciaux». ¹¹ Smith, enfin, désigne ce dialogue de couverture de l'inaction européenne. ¹²

2.4 Le PE, le Dialogue et l'absence de clause

Le PE soutient en principe ce dialogue comme forum où aborder les droits humains avec Pékin. ¹³ Il déplore cependant son manque de transparence et d'objectifs et demande sa réforme. ¹⁴ Il réclame notamment un statut d'observateur, mais ne l'a jamais obtenu en raison, selon la Commission, d'une nécessité de confidentialité. ¹⁵ Il a néanmoins obtenu que sa sous-commission pour les droits de l'homme (DROI) soit informée du déroulement des réunions et qu'un membre de son secrétariat soit invité aux séminaires préparatoires ainsi que des députés aux débriefings. Mais, sa convocation n'est pas systématique et le PE manque de rigueur dans le suivi du dialogue. ¹⁶

En ce qui concerne la clause, le PE demande la négociation d'un nouvel accord incluant les droits humains depuis 1996. Il aura fallu 10 ans pour que cet appel soit entendu. Le PE devra donner son avis conforme à ce nouvel accord. Son militantisme depuis 1996, couplé d'une résolution en 2006 ¹⁷ stipulant qu'il ne donnerait plus son avis conforme à des accords internationaux sans clause, laisse supposer qu'il rejettera un accord exempt de clause. En 2009, le PE invitait encore «la Commission à insister

¹¹ Fierro, *op. cit.*, pp. 201, 203, 208.

¹² K. Smith, *European Union Foreign Policy in a Changing World* (Cambridge: Polity Press, 2008), p. 135.

¹³ G. Harris, "EU-China Discussions on Human Rights: The Parliament Dimension", *EU-China Observer*, College of Europe, Issue 4, 2009, pp. 115-116.

¹⁴ Entretien avec Geoffrey Harris, chef d'Unité, DROI, PE, Bruges, 05.02.2010; PE, *Résolution sur le fonctionnement des dialogues et des consultations sur les droits de l'homme avec les pays tiers*, *op.cit.*

¹⁵ Entretien avec Franz Jessen, Chef de l'Unité Chine, DG Relex, Commission européenne, Bruxelles, 29.04.2010.

¹⁶ Entretien n°2 avec un fonctionnaire du PE (Greens/EFA), Bruxelles, 07.04.2010.

¹⁷ PE, *Résolution sur la clause relative aux droits de l'homme et à la démocratie dans les accords de l'Union européenne*, P6_TA(2006)0056, Strasbourg, 14.02.2006.

sur le renforcement de la clause relative aux droits de l'homme dans les négociations avec la Chine concernant un renouvellement de l'APC». ¹⁸ Cette question reste cependant floue. Selon la Commission qui prend part aux négociations, l'accord n'arrivera pas sur table du PE sans clause étant donné les implications que cela aurait pour la cohérence de l'action européenne. Elle reconnaît cependant que si, dans l'état actuel des négociations, la Chine a en principe déjà accepté l'inclusion d'une clause, les négociations bloquent sur son contenu. ¹⁹ Du côté du PE, on constate un manque de connaissance sur l'état actuel des négociations alors que l'exigence de son avis conforme nécessite sa consultation. Aucun des fonctionnaires interrogés ne savait qu'un accord de principe sur l'inclusion d'une clause avait été trouvé. La société civile n'apparaît pas plus informée, mais plus sceptique. V. Metten, EU Policy Director pour ICT s'attend à ce que le résultat soit l'inclusion d'une clause peu contraignante qui ne dérangera pas les Chinois et sauvera la face des Européens. ²⁰ Selon S.Dennison, Executive Officer pour AI, il est possible que le PE, qui est profondément politique et perméable au lobbying, donne son approbation à un APC sans clause. ²¹

3. Le potentiel normatif du PE

Le PE base sa promotion des droits humains dans les pays tiers sur une double approche. Premièrement, le PE adopte une *policy of shame* en dénonçant publiquement les violations des droits humains. En ce qui concerne la Chine, il fait preuve d'un certain activisme à cet égard. Durant la législature 2004-2009, la Chine est le pays au sujet duquel le plus grand nombre de résolutions sur les droits de

¹⁸ PE, *Résolution sur les relations commerciales et économiques avec la Chine*, P6_TA(2009)0053, Bruxelles, 05.02.2009.

¹⁹ Entretien avec Jessen, *op. cit.*; Entretien n°1 avec un fonctionnaire de la Commission, *op. cit.*

²⁰ Entretien avec Metten, *op. cit.*

²¹ Entretien avec Dennison, *op. cit.*

l'homme furent adoptées.²² Particulièrement avant les sommets UE-Chine, le PE s'exprime fortement.²³

Deuxièmement, le PE base son action sur le dialogue, c'est-à-dire au lieu de dénoncer, il cherche à promouvoir les droits humains par la persuasion.²⁴ Il le fait à travers ses liens interparlementaires avec l'Assemblée Nationale Populaire de Chine. Créé en 1980, la délégation interparlementaire pour les relations avec la RPC est la seconde plus importante du PE. Depuis 2007, celle-ci tient des réunions biannuelles avec l'ANP. De plus, le bureau de la délégation va annuellement en Chine et le président de la délégation rencontre régulièrement les ambassadeurs chinois.²⁵ Enfin, Le président du PE contribue à ce dialogue lorsqu'il rencontre les autorités chinoises.

3.1 Engagement et potentiel

Le PE semble faire preuve d'un engagement naturel vis-à-vis des droits humains. En tant qu'unique institution européenne élue au suffrage universel, le PE se perçoit et est perçu comme l'institution européenne protectrice des droits humains par définition.²⁶ L'engagement du PE pour les droits humains s'explique également par une volonté de compenser ses pouvoirs à l'origine limités. Les droits humains n'étant initialement pas un objectif des Communautés, ils sont un domaine où le PE a établi sa sphère d'influence.²⁷ A l'heure actuelle, ses pouvoirs en matière de relations

²² PE, DROI, *Bilan d'activités-6e législature, 2004-2009*, CM\784298, Bruxelles, 15.05.2009, p. 11.

²³ Harris, "EU-China Discussions on Human Rights: The Parliament Dimension", *op. cit.*, pp. 115-116.

²⁴ R. Rack et S. Lausegger, «Le rôle passé et futur du PE», dans Ph. Alston (dir.), *L'Union Européenne et les Droits de l'Homme* (Bruxelles: Bruylant, 2001), pp. 854-855.

²⁵ F. Algieri, "It's the system that matters: institutionalisation and making of EU policy toward China", in: D. Shambaugh, E. Sandschneider and Z. Hong, *China-Europe Relations: Perceptions, Policies and Prospects* (London: Routledge, 2008), p. 71.

²⁶ Rack et Lausegger, *op. cit.*, pp. 833-836.

²⁷ Entretien avec Nicole Fontaine, MPE(PPE(1984-2009)), Présidente du PE(1999-2002), entretien téléphonique, Bruges, 26.01.2010.

extérieures restant limités, le PE continue à se concentrer sur les droits de l'homme dans ce domaine.²⁸

En plus d'être engagé, le PE dispose d'un potentiel d'action dans ce domaine. La publicité de ses activités permet de susciter l'attention internationale. De plus, le PE tend à être plus audacieux que les autres institutions lorsqu'il dénonce la situation des droits humains en Chine.²⁹ La liberté de parole des députés, l'influence moins forte des intérêts nationaux sur le PE et la nature déclaratoire de ses activités lui permettent, en effet, d'adopter des positions plus idéalistes.³⁰

Le prestige international dont jouit le PE en tant que plus grande législature directement élue amplifie ce potentiel. À cela s'ajoute le fait que les pays tiers font souvent un amalgame entre PE et UE et ne font dès lors pas nécessairement la distinction entre résolutions du PE et déclarations du Conseil.³¹ Les résolutions du PE sont par conséquent généralement plus connues en dehors qu'au sein de l'UE.³² De même, les délégations parlementaires sont souvent perçues en dehors de l'Union comme représentantes de l'UE tout entière.³³ Cette confusion renforce la capacité du PE à éveiller l'attention internationale.

²⁸ Entretien n°3 avec un fonctionnaire du PE (Policy Department, DG External Policies), Bruxelles, 27.04.2010.

²⁹ Harris, "The Role of the European Parliament in Human Rights protection", *op. cit.*, p. 109.

³⁰ F. Benoit-Rhomer, M. Nowak, W. Benedek, H. Fischer, G. Ulrich, K. Metscher, S. Perrakis and S. Lorionc, *Beyond Activism. The Impact of the Resolutions and other Activities of the European Parliament in the Field of Human Rights outside the EU*, EIUC, Venice, 2006, pp. 246-247; Entretien avec Dennison, *op. cit.*

³¹ Entretien avec Dennison, *op. cit.*

³² Entretien n°3 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

³³ Benoit-Rhomer et al., *op. cit.*, p. 15.

3.2 Lorsque le PE exploite son potentiel

Ci-dessous sont repris trois cas où le PE a agi en entrepreneur de normes.

Une résolution normative

Une résolution adoptée en 2006, intitulée «*Résolution sur les relations UE-Chine*», illustre une intervention profondément normative de la part du PE.³⁴ Appelée à aborder l'ensemble des relations UE-Chine, celle-ci accorde une place centrale aux droits de l'homme. Ceux-ci sont repris dans tout le texte, l'expression *droits de l'homme* revenant 32 fois, et la section «Droits de l'homme» est la plus importante. La place accordée aux droits humains y est telle que certains critiquèrent le fait qu'il ne s'agissait pas d'une résolution sur les relations UE-Chine, mais sur les droits humains en Chine.³⁵ En mettant ainsi les droits de l'homme au cœur des relations UE-Chine, le PE a agi comme une institution normative.

Le prix Sakharov à Hu Jia.

En attirant l'attention d'un vaste public, le Prix Sakharov que remet le PE pour honorer les personnes qui se consacrent à la défense des droits humains, confère au lauréat et à la cause qu'il défend une reconnaissance et une protection internationale.³⁶ Ce prix fut remis à deux reprises à des dissidents chinois: en 1996 à Wei Jingsheng et en 2008, année du vingtième anniversaire du prix, à Hu Jia. Le second représente un cas où le PE a utilisé son potentiel normatif. Tout d'abord, alors que Hu ne pouvait participer à la cérémonie de remise, étant emprisonné depuis sa prise de parole au PE en 2007,³⁷ tous les précédents lauréats y furent conviés à l'occasion des 20 ans du prix. Cette cérémonie largement médiatisée était une façon de renforcer la

³⁴ PE, *Résolution sur les relations UE-Chine*, P6_TA(2006)0346, Strasbourg, 07.09.2006.

³⁵ Entretien avec Geoffrey Harris, chef d'Unité, DROI, PE, Bruges, 05.02.2010.

³⁶ W. Fautré, *Directions for Use of the European Parliament Mechanisms by Religious Freedom and Religious Diversity Defenders Outside the EU*, Brussels, HRWF, 2007, p. 7.

³⁷ Le PE a condamné cet emprisonnement dans: PE, *Résolution sur l'arrestation du dissident chinois Hu Jia*, P6_TA(2008)0021, Strasbourg, 17.01.2008.

dénonciation de l'emprisonnement de Hu, son impossibilité de pouvoir se rendre au PE représentant «une violation symbolique de ses droits».³⁸ Conscient de cette symbolique, le président du PE envoya une invitation officielle à Hu qui fut publiée par sa femme, Zeng Jinyan, sur son site Web. Ensuite, afin de stimuler encore l'attention internationale, H.Trüpel a rendu visite à Zeng en novembre entre l'annonce de la remise du prix et la cérémonie solennelle. À nouveau, cette initiative était significative puisque Zeng était en résidence surveillée et que la députée savait qu'on ne la laisserait pas entrer. Ayant mobilisé la presse, Trüpel a suscité l'intérêt des médias.³⁹ Enfin, la remise du prix s'est accompagnée quelques jours auparavant de la décision d'inviter le Dalaï-lama à prendre la parole en plénière, une prérogative réservée aux chefs d'état et quelques mois auparavant du boycottage par H. Pöttering, président du PE, de la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques à Pékin.

Le gouvernement chinois a exercé un lobby important avant la remise du prix auprès de députés afin d'éviter que celui-ci ne soit décerné à Hu.⁴⁰ En réaction, en novembre 2008, Pékin a retiré l'invitation adressée aux membres de DROI à se rendre en Chine.⁴¹ De plus, la délégation du PE qui s'est rendue ce mois-là à Pékin fut mal reçue.⁴²

En plus d'une reconnaissance internationale, ce prix a également porté des fruits concrets. Premièrement, Hu fut transféré dans une prison où ses conditions de détention se sont améliorées et où il a reçu les soins médicaux nécessaires à sa maladie du foie. Selon Hu, ce transfert est lié à la surveillance internationale qui s'est mise en place grâce au prix.⁴³ De plus, le prix s'accompagne d'une aide financière de

³⁸ Harris, "The Role of the European Parliament in Human Rights Protection", *op. cit.*, pp. 115-116.

³⁹ Entretien n°1 avec un fonctionnaire du PE (Greens/EFA), Bruxelles, 31.03.2010.

⁴⁰ Entretien n°1 avec un fonctionnaire de la Commission, *op. cit.*

⁴¹ Harris, "The Role of the European Parliament in Human Rights Protection", *op. cit.*, p. 117.

⁴² Entretien n°3 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

⁴³ Entretien n°1 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

50 000€. Zeng a annoncé que cet argent serait utilisé afin d'établir une fondation pour soutenir les familles des défenseurs de droits humains en Chine.⁴⁴

L'association de ces différentes initiatives durant la période des JO de Pékin et d'anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme illustre un cas où le PE a utilisé son potentiel afin de mettre sur le devant de la scène internationale la situation des droits humains en Chine.⁴⁵

La libération de Hao Wu

Les interventions du président du PE peuvent aussi contribuer à la défense des droits humains.⁴⁶ Une illustration de ce phénomène est la libération, le 11 juillet 2006, de Hao Wu, un blogueur chinois arrêté le 22 février 2006 sur le tournage d'un reportage sur l'église protestante clandestine de Chine. *Reporters Sans Frontières* militant pour sa libération a écrit au président du PE, J.Borrell, afin que celui-ci aborde cette question lors de sa prochaine visite en Chine, requête que ce dernier suivit. Cette initiative fut accompagnée de l'adoption d'une résolution sur la liberté d'expression sur Internet qui évoque le cas de Hao.⁴⁷ Celui-ci fut libéré durant le séjour de Borrell. Selon RSF et l'Agence France-Presse, le rôle déterminant du président est évident. Borrell lui-même affirma dans une conférence de presse que la libération du blogueur durant son séjour n'était pas sans lien.⁴⁸ Comme dans le cas de Hu, ce cas illustre le fait que l'impact du PE est plus important lorsque ils mobilisent plusieurs de ses instruments pour une même cause.⁴⁹

⁴⁴ Message vidéo de Zeng, projeté le 17.12.2008 au PE pour la remise du Prix Sakharov.

⁴⁵ C. Hansen, "NGO and the EU's Promotion of Human Rights in China: NGO Influence or NO Influence?", *Diplomacy Papers*, College of Europe, 2010, p. 21.

⁴⁶ Benoit-Rhomer et al., *op. cit.*, p. 25.

⁴⁷ PE, *Résolution sur la liberté d'expression sur Internet*, P6_TA(2006)0324, Bruxelles, 06.07.2006.

⁴⁸ Benoit-Rhomer et al., *op. cit.*, pp. 163-164.

⁴⁹ *Ibid.*

4. Une institution qui n'est pas seulement normative

Les droits humains ne sont pas l'unique facette des relations UE-Chine à laquelle le PE s'intéresse. Au contraire, comme le révèle les résolutions sur la Chine et le mandat de la délégation interparlementaire, le PE en aborde tous les aspects. Le PE est aussi réaliste et conscient des enjeux économiques et stratégiques des relations UE-Chine. «Les parlementaires sont des élus conscients des intérêts économiques de leur pays et de leurs entreprises, lesquelles souhaitent nouer des relations étroites avec la Chine».⁵⁰ En ce qui concerne la délégation qui n'est pas composée seulement de députés qui priorisent les droits de l'homme, le déficit commercial de l'UE avec Chine est un sujet de débat intense.⁵¹ Si son président durant la législature 2004-09 était sensible à la question des droits humains, le président actuel cherche à se pencher d'abord sur le commerce. Or, vu le large mandat de la délégation, son engagement dans les droits humains dépend largement de son président.⁵²

4.1 Un réalisme croissant

L'approche réaliste du PE semble se renforcer. Il est, par exemple, intéressant d'observer une résolution sur les relations commerciales UE-Chine adoptée en 2009 par une large majorité.⁵³ Non seulement les droits de l'homme n'y ont pas une grande importance, contrairement à la résolution de 2006 sur les relations UE-Chine. De plus, le PE y affirme «que le changement par le commerce est une manière de contribuer à la transformation de la Chine en une société ouverte et démocratique».⁵⁴

⁵⁰ Entretien avec Fontaine, *op. cit.*

⁵¹ Harris, "EU-China Discussions on Human Rights: The Parliamentary Dimension", *op. cit.*, p. 14; Entretien avec Metten, *op. cit.*

⁵² Entretien n°1 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*; Entretien n°3 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

⁵³ 491 voix pour-76 voix contre-12 abstentions.

⁵⁴ PE, *Résolution sur les relations commerciales et économiques avec la Chine*, P6_TA(2009)0053, Strasbourg, 05.02.2009.

L'affirmation de la Chine comme puissance et partenaire incontournable dans les grands dossiers internationaux est un facteur qui explique cette évolution. La nécessité de coopérer avec la Chine prend une place importante dans les débats parlementaires. Un deuxième facteur expliquant ce phénomène est le lobby chinois dont le PE est une cible privilégiée. La Mission de la RPC auprès de l'UE a une section spécifiquement consacrée aux relations parlementaires. Un lobby est aussi exercé via des invitations de députés ou de partis en Chine. En mai 2010, par exemple, le PCC a invité les partis du PE à une *High Level Conference of European Political Parties*. Si, précédemment, ce lobby tendait à être maladroit, celui-ci s'est sophistiqué. Le lobby chinois actuel est plus enclin à utiliser la culture chinoise afin de légitimer le pouvoir en place. Cela traduit l'émergence d'un *soft power* chinois beaucoup plus efficace.⁵⁵

4.2 Plus de sept cents voix

Contrairement aux autres institutions, le PE n'est pas un acteur unifié s'alignant sur une position commune. Le PE est une assemblée démocratique composée de plus de sept cents élus exprimant leurs vues ouvertement. De cette réalité démocratique résulte l'envoi de messages contradictoires.

En fonction des groupes politiques, différentes tendances se dessinent. Des alliances sont souvent faites entre PPE, Verts et Libéraux afin de prendre des initiatives en réaction aux violations des droits humains par Pékin. Les Socialistes, par contre, préfèrent insister sur le temps qu'il a fallu à l'Europe pour respecter les droits humains, la nécessité de changements progressifs et sur le fait que l'Europe ne devrait pas essayer d'imposer ses modèles.⁵⁶ Dans le cas de la résolution sur les relations UE-

⁵⁵ Entretien avec Dennison, *op. cit.*; Entretien avec Metten, *op. cit.*; Entretien n°1 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

⁵⁶ Entretien avec Metten, *op. cit.*; Entretien n°2 avec un fonctionnaire du PE(Greens/EFA), Bruxelles, 07.04.2010; Entretien n°1 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

Chine adoptée en 2006, les Socialistes s'y sont opposés en raison de l'«attention excessive de ce rapport à la situation des droits de l'homme en Chine» et expliquant que «le commerce devrait en être le point central».⁵⁷ Cette tendance trouve notamment sa source dans une opposition idéologique, la droite s'opposant à un régime communiste et les socialistes ayant un capital de sympathie plus important à son égard.⁵⁸

Cependant, les positionnements des députés dépassent leur appartenance politique. Elles dépendent aussi de leurs convictions et intérêts personnels.⁵⁹ En dépit des adhésions politiques, on peut, en effet, distinguer deux tendances, l'une plus normative, l'autre plus réaliste. D'un côté, se trouvent les *pro-droits de l'homme* ou *pro-tibétains* c'est-à-dire ceux favorables à l'adoption d'un maximum d'initiatives condamnant Pékin pour ses violations des droits humains. Parmi eux se comptent en particulier les membres de l'*intergroupe Tibet*, un réseau informel traitant la question tibétaine et entretenant des contacts avec le gouvernement tibétain en exil et ses représentants en Europe.⁶⁰ Il s'agit d'un organe influent composé d'une centaine de membres dont seule une partie est rendue publique afin d'éviter les pressions chinoises.⁶¹ Il est à l'origine de nombreuses initiatives parlementaires. C'est pourquoi, la Chine exerce un lobby important pour que cet intergroupe ne soit pas renouvelé lors des nouvelles législatures.⁶² La prise de parole de la présidente de DROI, H.Hautala, lors d'un débat sur la PESC illustre son influence. Le 10 mars 2010, deux ans après la répression de la manifestation tibétaine à Lhassa, Mc Millan-Scott, membre de l'intergroupe Tibet, a présidé un débat sur le rapport annuel sur la PESC.

⁵⁷ PE, Explications de vote relatifs à l'adoption de la *Résolution sur les relations UE-Chine*, P6_TA(2006)0346, Strasbourg, 07.09.2006.

⁵⁸ Entretien avec Metten, *op. cit.*; Entretien n°1 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

⁵⁹ Entretien avec Dennison, *op. cit.*; Entretien n°3 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

⁶⁰ <http://www.tibetintergroup.eu/>

⁶¹ Entretien n°1 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

⁶² Entretien avec Metten, *op. cit.*

Lors du débat, ce dernier a accordé un temps de parole important à Hautala au cours duquel elle a longuement évoqué la répression de Lhassa.⁶³ Alors que l'obtention de temps de parole est limitée au PE, cette prise de parole ne s'est faite à aucun titre ce débat ne concernant pas le Tibet.⁶⁴

De l'autre côté, se trouvent les groupes plus *pro-chinois* qui mettent l'accent sur l'importance de la Chine que l'UE devrait traiter comme un partenaire égal. L'un, *The Informal European Parliament Dialogue on China*, est mené par R.Bütikofer (Green/EFA) et E.Brok (PPE). Il s'agit de tables rondes sur la Chine. L'autre, le *Groupe d'amitié UE-Chine*, est présidé par N.Deva (PPE) membre de DROI. Ces groupes ont des contacts réguliers avec la Mission chinoise. Ils insistent sur la nécessité de compréhension mutuelle et de coopérer avec Pékin plutôt que de se concentrer sur les droits humains.

4.3 Manque de cohérence, de suivi et de dynamisme

Les activités du PE de défense des droits humains en Chine souffrent d'un manque de cohérence. Il arrive que le PE adopte une position ferme dans une résolution pour peu après changer de discours. En février 2009, par exemple, le PE s'affirmait convaincu par «le changement par le commerce»,⁶⁵ alors que six mois auparavant le PE déplorait «que les relations avec la Chine n'aient progressé que dans les domaines commercial et économique, sans aucun progrès notable dans le domaine des droits de l'homme».⁶⁶ Un an auparavant encore il invitait «l'UE à veiller à ce que l'amélioration de ses relations commerciales avec la Chine soit subordonnée à des

⁶³ PE, Débats sur *le Rapport annuel 2008 sur la PESC*, P7_TA-PROV(2010)0060, Strasbourg, 10.03.2010.

⁶⁴ Entretien n°2 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*; Entretien n°1 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

⁶⁵ PE, *Résolution sur les relations commerciales et économiques avec la Chine*, P6_TA(2009)0053, *op. cit.*

⁶⁶ PE, *Résolution sur la situation en Chine après le tremblement de terre et avant les jeux olympiques*, P6_TA(2008)0362, Strasbourg, 10.07.2008.

réformes en matière de droits de l'homme». ⁶⁷ Cette incohérence se manifeste aussi entre les différents organes du PE. ⁶⁸ Il arrive qu'une résolution soit adoptée contre une violation des droits de l'homme en Chine mais que la délégation aille en Chine sans l'aborder. ⁶⁹

De plus, les initiatives du PE sont affectées par un manque de suivi. Le cas de Hu est révélateur. ⁷⁰ Si au moment de la remise du prix, le PE fit preuve de cohérence, depuis, le suivi de la situation est pauvre. Or Hu s'étant fait emprisonné après sa prise de parole au PE, l'institution devrait être d'autant plus investie pour sa libération. Le *Sakharov Network* a lancé une pétition pour que sa photo soit affichée sur la façade du PE. Mais avec seulement 35 signatures de députés, cette initiative n'a pas reçu un soutien suffisant. ⁷¹

Ce manque de cohérence et de suivi rend le PE inconsistant. C'est pourquoi, les illustrations d'actions fortes du PE en faveur des droits humains en Chine révèlent un potentiel et non une force, un potentiel qu'il n'utilise pas à 100%.

4.4 L'envoi de messages contradictoires

La réalité démocratique de la multiplicité des voix du PE ainsi que son manque de suivi et de cohérence causent l'envoi de messages contradictoires. Le gouvernement chinois qui est attentif aux activités parlementaires constate ces messages mixtes. En 2002, le *People's Daily* distinguait les «Key anti-China's members» et les «MEPs who are more objective or friendly to China». ⁷² Pékin tire à son avantage ces contradictions. L'audition organisée par DROI en septembre 2009

⁶⁷ PE, *Résolution sur les relations UE-Chine et sur le dialogue UE-Chine concernant les droits de l'homme*, P6_TA(2007)0622, Strasbourg, 13.12.2007.

⁶⁸ Entretien n°2 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

⁶⁹ Entretien avec Dennison, *op. cit.*

⁷⁰ Entretien n°2 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*; Entretien n°3 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*; Entretien avec Metten, *op. cit.*

⁷¹ "Sakharov Network requests Chinese dissident Hu Jia's release", *Reporters without borders*, 09.04.2010.

⁷² "The EP always picks on china with cynical remarks", *People's Daily*, 09.05.2002.

sur la situation des Ouïghours en Chine après la répression des troubles politiques à Urumqi en juin 2009 en est révélatrice. Lors de cette audition, la majorité des députés présents ont exprimé leur soutien à R. Kadeer, présidente du Congrès mondial des Ouïghours, qui avait été invitée. Tous sauf Deva et Tannock qui l'ont accusé de mentir, de n'avoir aucun soutien domestique et de diriger un mouvement séparatiste lié à Al-Qaeda.⁷³ Ils avaient déjà tenu un discours similaire lors du débat sur la Chine tenu au PE juste après la répression à Urumqi.⁷⁴ Il est légitime que ces députés puissent exprimer leurs vues. Mais ces différences au sein du camp européen furent notées par Pékin. Leurs interventions furent rapportées le jour suivant dans le *People's Daily*.⁷⁵ De plus, les Chinois s'en servirent lors du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme pour contester les critiques qui leur étaient adressées.⁷⁶

5. Quels impacts sur la Chine?

Le PE adopte deux approches de promotion des droits de l'homme dans les pays tiers: le dialogue et la critique ouverte.

5.1 Le dialogue

La promotion des droits humains par le dialogue et la persuasion est fondée sur la thèse que le développement économique aura pour effet un plus grand respect des droits humains. Un effet *spillover* devrait prendre place grâce à l'émergence d'une classe moyenne qui exercerait une pression sur le gouvernement afin d'acquiescer le respect de leur droit.

Cependant, Bueno de Mesquita et Drowns expliquent que cette approche néofonctionnaliste ne peut s'appliquer à la Chine car Pékin empêche l'émergence de

⁷³ EP, DROI, *Minutes of Rebiya Kadeer at DROI*, Brussels, 01.09.2009.

⁷⁴ PE, Débats sur la *Chine*, Strasbourg, 15.07.2009.

⁷⁵ «Des eurodéputés réfutent Rebiya Kadeer», *People's Daily*, 02.09.2009.

⁷⁶ Entretien n°1 avec un fonctionnaire de la Commission, *op. cit.*

toute contestation domestique organisée en privant ses citoyens d'une catégorie de biens publics que sont les «biens de coordination»⁷⁷ via le contrôle des médias, la censure du Web etc. L'effet *spillover* ne peut donc prendre place et la croissance économique renforce au contraire le régime autoritaire en augmentant ses revenus et sa capacité à faire face à des problèmes comme des catastrophes naturelles ou une crise économique. Comme en témoignent la récente crise financière ou encore le tremblement de terre au Xinjiang en 2008, cela renforce sa légitimité auprès de la population qui le perçoit comme garant de stabilité.

De plus, ce dialogue se fonde sur le postulat que l'UE a la capacité de persuader les autorités chinoises de se libéraliser. Or cette capacité apparaît réduite. Tout d'abord, Pékin interprète la volonté occidentale de promouvoir ses valeurs comme un regain de son impérialisme et une tentative d'ingérence.⁷⁸ Ensuite, vu sa croissance économique fulgurante, Pékin est convaincue de la validité de son système.⁷⁹ Il en résulte que «Pékin écoute poliment sans s'engager dans un réel dialogue sur les droits de l'homme».⁸⁰ Les années 2008-10 ont marqué une exacerbation de l'assurance chinoise.⁸¹ Le succès des jeux olympiques, sa gestion de la crise économique et le fait que l'Occident ait besoin de la Chine pour sortir de cette crise a affaibli la validité du modèle démocratique libéral en Chine et renforcé l'adhésion au *socialisme à la chinoise*.

Cette nouvelle assurance s'est traduite dans le comportement des officiels chinois lors du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme. Avant la crise, ils se

⁷⁷ B. Bueno de Mesquita and G. Downs, "Development and Democracy", *Foreign Affairs*, Vol. 84, No. 5, 2005, pp. 77-86.

⁷⁸ A. Wachman, "Does the diplomacy of shame promote human rights in China?", *Third World Quarterly*, Vol. 22, No. 2, 2001, pp. 265-266.

⁷⁹ Entretien n°3 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

⁸⁰ House of Lords, *op. cit.*, p. 60.

⁸¹ 7th Informal EP Dialogue on China, *op. cit.*; C. Grant, "China's peaceful rise turns prickly", *Center for European Reform*, 22.01.2010; Entretien avec Dennison, *op. cit.*; Entretien avec Metten, *op. cit.*, Entretien n°3 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*; Entretien n°1 avec un fonctionnaire de la Commission, *op. cit.*

justifiaient en expliquant que leur priorité était d'abord de sortir leur population de la pauvreté. Depuis l'an dernier, ces propos sont remplacés par un discours qui sous-entend «la Chine est la nation la plus couronnée de succès au monde et n'a rien à apprendre de l'Ouest».⁸²

5.2 La critique ouverte

Le *Spiral Model* développé par Risse, Ropp et Sikkink est un cadre théorique qui permet d'évaluer l'impact de la critique internationale sur l'amélioration des droits de l'homme en Chine.⁸³ Il s'agit d'un modèle en cinq phases qui théorise la mobilisation d'une critique internationale face à la violation des droits de l'homme par un état:

1. La mise en place d'un réseau transnational de défenseurs des droits de l'homme afin de faire pression là où l'opposition domestique est trop faible;
2. Le rejet par l'état accusé des critiques qui lui sont adressées ;
3. Concessions stratégiques faites par l'état pour apaiser la critique internationale. Dans cette phase, l'état peut se retrouver pris à son propre jeu. Ses concessions peuvent stimuler l'émergence d'une critique domestique renforçant la pression et amenant l'état à faire des concessions qu'il n'entendait pas faire à l'origine;
4. Ainsi pris au piège, l'état va progressivement «se conformer aux normes internationales des droits de l'homme car il aura involontairement laissé sa propre légitimité être liée à des normes qu'il renforce par ses propres déclarations et engagements»;⁸⁴
5. Le gouvernement reconnaît sincèrement la validité de ces normes.

⁸² Entretien n°1 avec un fonctionnaire de la Commission, *op. cit.*

⁸³ T. Risse, S. Ropp and K. Sikkink, *The Power of Human Rights: International Norms and Domestic Change* (Cambridge: Cambridge University Press, 1999).

⁸⁴ Wachman, *op. cit.*, p. 263.

Plusieurs auteurs ont entrepris d'appliquer ce modèle à la Chine.⁸⁵ Ils en ont conclu que la RPC est actuellement bloquée dans la phase 3, l'étape des concessions faites pour calmer la critique internationale et n'est pas en route pour la quatrième, l'étape où l'état est amené à faire des concessions qu'il n'entendait pas faire. Cette paralysie s'explique par l'absence d'opposition domestique suffisamment forte pour obtenir davantage de concessions. De plus, le gouvernement chinois présente à ses citoyens la critique occidentale comme un regain de son impérialisme et une ingérence dans les affaires internes chinoises, ce qui alimente le nationalisme chinois.

Étant donné que la critique publique met une pression sur Pékin et représente une *perte de face*, les condamnations publiques du PE provoquent la colère du gouvernement chinois qui cherche à faire taire le PE. Il le fait, premièrement, par le lobby qu'il exerce sur les députés (*cfr point 4*). Deuxièmement, Pékin cherche à calmer le PE en insistant sur les effets contreproductifs de sa critique. En 1998, par exemple, Song Mingjiang, l'ambassadeur de la RPC auprès de l'UE disait au sujet de plusieurs résolutions sur les droits de l'homme:

*«Such resolutions have undermined the atmosphere of Sino-EU relations and run counter to the present trend of relations. We hope that the European Parliament could really take a responsible attitude and not place obstacles before the development of Sino-EU relations.»*⁸⁶

La réponse chinoise à une résolution adoptée sur la communication de la Commission «*Stratégie de l'UE vis-à-vis de la Chine*»⁸⁷ illustre cette combinaison

⁸⁵ Kinzelbach, *op. cit.*, pp. 51-52; Wachman, *op. cit.*, pp. 262-264 & 276; A. Jetschke and A. Liese, *The Spiral Model: How Does It Score After Ten Years?* (Laramie: the University of Wyoming Conference Center, 2009); C. Fleay, "Australian foreign policy, human rights in China and the spiral model", *Australian Journal of Political Science*, Vol. 41, No. 1, 2006, pp.71-90.

⁸⁶ Fierro, *op. cit.*, p. 200.

⁸⁷ PE, *Résolution sur la communication de la Commission au Conseil et au PE: Stratégie de l'UE vis-à-vis de la Chine mise en oeuvre de la communication de 1998 et mesures à prendre pour renforcer la politique communautaire*, P5_TA(2002)0179, Strasbourg, 11.04.2002.

entre des menaces et du lobby. D'une part, la résolution fut désignée comme «anti-chinoise»⁸⁸ menaçant les relations UE-Chine. L'ANP fit la déclaration suivante:

*«On a range of vital issues, which include Taiwan, Tibet and human rights, the resolution adopts a wrong position... The sound development momentum of Sino-European relations, which is achieved through the unremitting efforts of both sides, is not easily come by... We hope that the EP members could strictly abide by their relevant commitments and would not do anything that will interfere in China's internal affairs and be detrimental to the Sino-European cooperation.»*⁸⁹

De même, un article du *People's Daily* a accusé le PE de s'acharner sur la Chine. L'article distingue l'approche négative du PE à celle positive du Conseil et de la Commission.⁹⁰ D'autre part, afin d'exercer un lobby sur le PE, deux délégations parlementaires furent invitées à visiter la Chine peu de temps après l'adoption de la résolution.⁹¹

Cependant, si la critique irrite Pékin, son impact direct sur les politiques chinoises est réduit vu la conviction chinoise de la validité de son système et au mépris de l'impérialisme européen et de son ingérence. L'assurance croissante de la Chine la pousse à de plus en plus mépriser les condamnations parlementaires. Cela s'illustre notamment par la différence de réaction de la part des chinois entre la remise du prix Sakharov à Wei en 1996 et celle à Hu en 2008. Si les déclarations furieuses se multiplièrent en 1996, ce n'était plus le cas en 2008. En 1996, l'ambassadeur auprès de l'UE a déclaré:

*«We should give this handful of MEPs, who are maliciously slandering and attacking China, the advice no to go too far along this wrong road which not only harms Chinese-European relations but is also, at the end of the day, detrimental to European interests.»*⁹²

En 2008, Pékin a certes exercé un lobby sur les députés avant la remise du prix. Mais une fois le prix remis, Pékin fit preuve d'indifférence. Il n'y eut aucune réaction

⁸⁸ Lan, *op. cit.*, p. 133.

⁸⁹ *China Responds to EP Resolution*, Statement issued by the Foreign Affairs Committee of China of the NPC, 18.04.2002, in answer to the resolution passed on 11.04.2002.

⁹⁰ "The EP always picks on china with cynical remarks", *op. cit.*

⁹¹ Lan, *op. cit.*, p. 133.

⁹² Fierro, *op. cit.*, p. 199.

furieuse et menaçante, tout au plus quelques déclarations officielles de désapprobation et l'annulation de l'invitation de DROI en Chine.⁹³

5.3 Soutenir l'émergence d'une contestation domestique

L'analyse qui précède révèle que tant dans le cas du dialogue que dans celui de la critique, ce qui freine une réelle amélioration du respect des droits humains en Chine est l'absence de contestation domestique organisée capable d'exercer une pression sur son gouvernement. Le soutien des forces internes apparaît donc comme le moyen le plus efficace de contribuer à la défense des droits humains en Chine. L'assurance nouvelle de Pékin renforce l'impérativité de ce soutien. En effet, ni le dialogue ni la critique ne semblent plus avoir d'impact sur le régime. Dès lors quel que soit le potentiel des différentes institutions européennes à influencer ou exercer une pression sur Pékin, la conjoncture actuelle fait que ni le Conseil, ni la Commission, ni le PE ne semblent être en position d'user de ce potentiel. À la lumière de la situation actuelle où tout impact direct sur le gouvernement semble limité, fournir un soutien aux forces internes apparaît comme la principale voie par laquelle des changements concrets sont possibles.⁹⁴

En ce sens, grâce à la reconnaissance et la protection internationale qu'il peut apporter aux dissidents, le PE a un rôle à jouer pour le respect des droits humains en Chine. Comme l'avance un fonctionnaire de la Commission, «donner le prix à Hu Jia ne va pas changer quoique ce soit au sein du PCC, mais il fournit un soutien aux éléments libéraux de la société chinoise, ce qui est essentiel à l'heure actuelle».⁹⁵

⁹³ Hansen, *op. cit.*, p. 21; entretien n°1 avec un fonctionnaire de la Commission, *op. cit.* ; entretien avec Metten, *op. cit.*

⁹⁴ Wachman, *op. cit.*, p. 277; entretien n°3 avec un fonctionnaire du PE, *op. cit.*

⁹⁵ Entretien n°1 avec un fonctionnaire de la Commission, *op. cit.*

Cependant, il est nécessaire que le PE renforce le suivi et la cohérence de ses initiatives. Le cas de Hu illustre à la fois un soutien fort que le PE a apporté à un dissident et un manque de suivi dans ses activités.

Conclusion

À la lumière de cette analyse, la réponse à la question de savoir si le PE agit comme un entrepreneur de norme et peut avoir un impact idéatoire en Chine est nuancée. D'une part, le PE se sent effectivement investi d'une mission de défense des droits de l'homme en Chine où le Conseil et la Commission font preuve de prudence. De plus, en tant qu'institution transparente, libre d'expression, en principe moins motivée par des intérêts nationaux et jouissant d'un prestige international, le PE dispose d'un potentiel à exercer une certaine pression sur Pékin et à fournir un soutien via une reconnaissance internationale aux dissidents. Ce potentiel est significatif dans le cas de la Chine où le soutien des forces internes apparaît comme la principale voie par laquelle une évolution est possible. Cela est d'autant plus vrai depuis 2008-10 qui a vu l'exacerbation de l'assurance chinoise et donc la réduction de la capacité d'influence de l'UE sur le gouvernement chinois.

Mais d'autre part, son action est aussi non-normative. Premièrement, étant une assemblée parlementaire démocratique où différentes vues s'expriment librement, certains députés adoptent un discours normatif et d'autres un discours plus réaliste. L'affirmation de la Chine sur la scène internationale, le lobby chinois et la croissance des pouvoirs du PE renforcent cette approche réaliste. Deuxièmement, on constate un manque de cohérence et de suivi tant dans les recommandations que le PE fait pour améliorer le dialogue sur les droits de l'homme que dans ses propres initiatives vis-à-

vis de la Chine. Ces réalités causent l'envoi de messages mixtes que Pékin utilise à son avantage.

En conclusion, percevoir le PE comme une voix purement normative en Chine n'est pas juste. Le PE ne parle ni d'une seule voix ni de manière purement normative. Un discours réaliste insistant sur la nécessité de coopérer stratégiquement avec la Chine prend de l'importance au sein de l'institution. Dans cette perspective, on peut dire que le PE est de moins en moins la voix normative de l'UE. Cependant le PE reste le lieu où d'importantes initiatives sont prises pour le respect des droits humains en Chine, initiatives qui si elles sont entreprises de manière consistante peuvent mener à des évolutions.

BIBLIOGRAPHIE

- Algieri Franco, “It’s the system that matters: institutionalisation and making of EU policy toward China”, in: David Shambaugh, Eberhard Sandschneider and Zhou Hong, *China-Europe relations: perceptions, policies and prospects* (London: Routledge, 2008), pp. 63-83.
- Barysch Katinka, Charles Grant & Mark Leonard, *Embracing the Dragon: The EU’s partnership with China* (London: Center for European Reform (CER), 2005).
- Benoit-Rhomer, Florence, Manfred Nowak, Wolfgang Benedek, Horst Fischer, George Ulrich, Klaus Metscher, Stelios Perrakis & Sébastien Lorionc, *Beyond Activism. The impact of the resolutions and other activities of the European Parliament in the field of human rights outside the EU* (Venice: European Inter-University Centre for Human Rights and Democratization (EIUC), October 2006).
- Bueno de Mesquita, Bruce & George Downs, “Development and Democracy”, *Foreign Affairs*, Vol. 84, No. 5, 2005, pp. 77-86.
- China Responds to EP Resolution*, Statement issued by the Foreign Affairs Committee of China of the National People’s Congress, 18 April 2002, in answer to the resolution passed on April 11 2002, Retrieved 9 janvier 2010. <http://www.china.org.cn/english/2002/Apr/30089.htm>
- Commission européenne, *Vers un partenariat global avec la Chine*, COM(1998) 181final, Bruxelles, 25.03.1998.
- «Des eurodéputés réfutent Rebiya Kadeer», *People’s Daily*, 02.09.2009, Consulté le 15.04.2010 <http://french.peopledaily.com.cn/Horizon/6746256.html>
- Fautré Willy, *Directions for use of the European Parliament mechanisms by religious freedom and religious diversity defenders outside the EU* (Brussels: Human Rights without Frontiers, 2007).
- FIDH & HRIC, *Preliminary Assessment of EU-China Human Rights Dialogue*, 2004.
- Fierro Elena, *The EU’s Approach to Human Rights Conditionality in Practice* (The Hague: Martinus Nijhoff Publishers, 2003).
- Fleay Caroline, “Australian foreign policy, human rights in China and the spiral model”, *Australian Journal of Political Science*, Vol. 41, No. 1, 2006, pp. 71-90.
- Grant Charles, “China’s peaceful rise turns prickly”, *Center for European Reform*, 22.01.2010. Consulté le 10.03.2010 <http://centreforeuropeanreform.blogspot.com/2010/01/chinas-peaceful-rise-turns-prickly.html>

- Hansen Camilla, “Non-Governmental Organisations and the European Union’s Promotion of Human Rights in China: NGO Influence or NO Influence?”, *Diplomacy papers*, College of Europe, 2010.
- Harris Geoffrey, “EU-China Discussions on Human Rights: The Parliament Dimension”, *EU-China Observer*, College of Europe, Issue 4, 2009, pp. 13-18.
- Harris Geoffrey, “The Role of the European Parliament in Human Rights Protection”, in: B. Benedek, W. Karl, A. Mihr & M. Nowak (eds.), *European Yearbook on Human Rights*, 2009, pp. 109-120.
- House of Lords, EU Committee, “Stars and Dragons: the EU and China”, *7th Report of Session 2009–10* (London: House of Lords, 2010).
- Human Rights in China, *From Principle to Pragmatism: Can Dialogue Improve China’s Human Rights Situation?* (New-York/Hong-Kong: HRIC, 1998).
- Jetschke Anja & Andrea Liese, *The Spiral Model: How Does It Score After Ten Years?* (Laramie WY: the University of Wyoming Conference Center, 2009).
- Kinzelbach, Katrin, “The EU Human Rights Dialogue with China and the 2008 Olympic Games”, in: B. Benedek, W. Karl, A. Mihr & M. Nowak (eds.), *European Yearbook on Human Rights*, 2009, pp. 37-60.
- Lan Yuchun, “The European Parliament and the China-Taiwan issue: an empirical approach”, *European Foreign Affairs Review*, Vol. 9, No. 1, Spring 2004, pp. 115-140.
- Manners Ian, “Normative Power Europe: A contradiction in terms?”, *Journal of Common Market Studies*, Vol. 40, No. 2, pp. 235-258.
- Parlement européen, Débats sur la *Chine*, Strasbourg, 15.07.2009. Consulté le 01.04.2010: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+CRE+20090715+ITEM-009+DOC+XML+V0//FR&language=FR>
- Parlement européen, Débats sur *le Rapport annuel 2008 sur la PESC*, P7_TAPROV(2010)0060, Strasbourg, 10.03.2010. Consulté le 31.03.2010 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+CRE+20100310+ITEM-007-09+DOC+XML+V0//FR>
- Parlement européen, DROI, *Bilan d’activités-6e législature, 2004-2009*, CM\784298, Bruxelles, 15.05.2009.
- Parlement européen, DROI, *Minutes of Rebiya Kadeer at DROI*, Brussels, 01.09.2009. Consulté le 13.03.2010: <http://www.unpo.org/content/view/10050/267/>

- Parlement européen, Explications de vote relatif à l'adoption de la *Résolution sur les relations UE-Chine*, P6_TA(2006)0346, Strasbourg, 07.09.2006. Consulté le 15.03.2010 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=CRE&reference=20060907&secondRef=ITEM-008&language=FR&ring=A6-2006-0257#4-088>
- Parlement européen, *Résolution sur la clause relative aux droits de l'homme et à la démocratie dans les accords de l'Union européenne*, P6_TA(2006)0056, Strasbourg, 14.02.2006.
- Parlement européen, *Résolution sur la communication de la Commission au Conseil et au PE: Stratégie de l'UE vis-à-vis de la Chine mise en oeuvre de la communication de 1998 et mesures à prendre pour renforcer la politique communautaire*, P5_TA(2002)0179, Strasbourg, 11.04.2002.
- Parlement européen, *Résolution sur la liberté d'expression sur Internet*, P6_TA(2006)0324, Bruxelles, 06.07.2006.
- Parlement européen, *Résolution sur l'arrestation du dissident chinois Hu Jia*, P6_TA(2008)0021, Strasbourg, 17.01.2008.
- Parlement européen, *Résolution sur la situation en Chine après le tremblement de terre et avant les jeux olympiques*, P6_TA(2008)0362, Strasbourg, 10.07.2008.
- Parlement européen, *Résolution sur le fonctionnement des dialogues et des consultations sur les droits de l'homme avec les pays tiers*, P6_TA(2007)0381, Bruxelles, 06.09.2007.
- Parlement européen, *Résolution sur les relations commerciales et économiques avec la Chine*, P6_TA(2009)0053, Bruxelles, 05.02.2009.
- Parlement européen, *Résolution sur les relations UE-Chine*, P6_TA(2006)0346, Strasbourg, 07.09.2006.
- Rack Reinhard & Stefan Lausegger, «le rôle passé et futur du PE», dans Ph. Alston (dir.), *L'Union Européenne et les Droits de l'Homme* (Bruxelles: Bruylant, 2001), pp. 833-971.
- Risse Thomas, Stefan Ropp & Kathryn Sikkink, *The power of human rights: international norms and domestic change* (Cambridge: Cambridge University Press, 1999).
- “Sakharov Network requests Chinese dissident Hu Jia’s release”, *Reporters without borders*, 09.04.2010. Consulté le 18.04.2010 <http://en.rsf.org/china-sakharov-network-requests-chinese-09-04-2010,36980>
- Smith Karen, *European Union Foreign Policy in a changing world* (Cambridge: Polity Press, 2008).

“The EP always picks on china with cynical remarks”, *People’s Daily*, 09.05.2002, Consulté le 10.03.2010. <http://www.radicalparty.org/it/node/5062879>

Wachman Alan, “Does the diplomacy of shame promote human rights in China?”, *Third World Quarterly*, Vol. 22, No. 2, 2001, pp. 257-281.

Liste des entretiens effectués

Cappato Marco, MPE (ALDE) (1999-2009), membre de DROI, Parlement européen, Entretien téléphonique, Bruges, 28.02.2010.

Dennison Susi, Executive Officer (Common Foreign and Security Policy/External Relations), Amnesty International EU Office, Entretien téléphonique, Bruges, 26.02.2010.

Fonctionnaire de la Commission européenne, DG Relex, Entretien n°1, Bruxelles, 10.03.2010.

Fonctionnaire du Parlement européen (Greens/EFA), Entretien n°1, Bruxelles, 31.03.2010.

Fonctionnaire du Parlement européen (Greens/EFA), Entretien n°2, Bruxelles, 07.04.2010.

Fonctionnaire du Parlement européen (Policy Department, Directorate General External Policies), Entretien n°3, Bruxelles, 27.04.2010.

Fontaine Nicole, MPE (PPE (1984-2009)), Présidente du PE (1999-2002), Entretien téléphonique, Bruges, 26.01.2010.

Harris Geoffrey, chef d’Unité, DROI, Parlement européen, Entretien, Bruges, 05.02.2010.

Jessen Franz, chef d’Unité, Unité Chine, DG Relex, Commission européenne, Entretien, Bruxelles, 19.04.2010.

Metten Vincent, EU Policy Director, International Campaign for Tibet, Brussels Office, Entretien téléphonique, Bruxelles, 28.04.2010.

CONFERENCES

Fontaine Nicole, «La montée en puissance du Parlement Européen: analyse et prospective pour l’avenir de l’Europe», Conférence, Bruges, Collège d’Europe, 21.01.2010.

Harris Geoffrey, “The Role of the European Parliament in Human Rights Promotion and the Mainstreaming of Human Rights in the EU's External Relations”, Conférence, Bruges, Collège d’Europe, 13.11.2009.

Heberer Thomas (University of Duisburg-Essen), *How stable is China*, conférence à la réunion de la Délégation pour les relations avec la RPC, Parlement européen, Bruxelles, 07.04.2010.

Wang Xining (diplomate, Mission de la RPC auprès de l'UE), *China and Europe*, Conférence, Collège d'Europe, 22.04.2010.

REUNIONS AU PARLEMENT

“Is China a responsible stakeholder?”, *7th informal EP Dialogue on China*, Parlement européen, Bruxelles, 13.04.2010.

Réunion de la Délégation pour les relations avec la République Populaire de Chine, Parlement européen, Bruxelles, 07.04.2010.

SITES WEB

www.tibetintergroup.eu

www.europarl.europa.eu

Bruges Political Research Papers / Cahiers de recherche politique de Bruges

No 22 / 2012

Erik Brattberg and Mark Rhinard, The EU and US as International Actors in Disaster Relief

No 21 / 2011

Alesia Koush, Fight against the Illegal Antiquities Traffic in the EU: Bridging the Legislative Gaps

No 20 / 2011

Neill Nugent and Laurie Buonanno, Explaining the EU's Policy Portfolio: Applying a Federal Integration Approach to EU Codecision Policy

No 19 / 2011

Frederika Cruce, How Did We End Up with This Deal? Examining the Role of Environmental NGOs in EU Climate Policymaking

No 18 / 2011

Didier Reynders, Vers une nouvelle 'gouvernance économique'?

No 17 / 2010

Violeta Podagėlytė, Democracy beyond the Rhetoric and the Emergence of the "EU Prince": The Case of EU-Ukraine Relations

No 16 / 2010

Maroš Šefčovič, From Institutional Consolidation to Policy Delivery

No 15 / 2010

Sven Biscop and Jo Coelmont, Permanent Structured Cooperation in Defence: Building Effective European Armed Forces

No 14 / 2010

Antonio Missiroli, Implementing the Lisbon Treaty: The External Policy Dimension

No 13 / 2010

Anne-Céline Didier, The European Institute of Innovation and Technology (EIT): A New Way for Promoting Innovation in Europe?

No 12 / 2010

Marion Salines, Success Factors of Macro-Regional Cooperation: The Example of the Baltic Sea Region

No 11 / 2010

Martin Caudron, Galileo: Le Partenariat Public-Privé à l'Épreuve du «Juste Retour»

No 10 / 2009

Davide Bradanini, The Rise of the Competitiveness Discourse—A Neo-Gramscian Analysis

No 9 / 2009

Adina Crisan, La Russie dans le nouveau Grand Jeu énergétique en Mer Noire: Nabucco et South Stream ou «l'art du kuzushi»

No 8 / 2008

Jonas Dreger, The Influence of Environmental NGOs on the Design of the Emissions Trading Scheme of the EU: An Application of the Advocacy Coalition Framework

No 7 / 2008

Thomas Kostera, Europeanizing Healthcare: Cross-border Patient Mobility and Its Consequences for the German and Danish Healthcare Systems

06 / 2007

Mathieu Rousselin, Le Multilatéralisme en Question : Le Programme de Doha pour le Développement et la Crise du Système Commercial Multilatéral

05 / 2007

Filip Engel, Analyzing Policy Learning in European Union Policy Formulation: The Advocacy Coalition Framework Meets New-Institutional Theory

04 / 2007

Michele Chang, Eric De Souza, Sieglinde Gstöhl and Dominik Hanf, Papers prepared for the Colloquium, "Working for Europe: Perspectives on the EU 50 Years after the Treaties of Rome"

03 / 2007

Erwin van Veen, The Valuable Tool of Sovereignty: Its Use in Situations of Competition and Interdependence

02 / 2007

Mark Pollack, Principal-Agent Analysis and International Delegation: Red Herrings, Theoretical Clarifications, and Empirical Disputes

01 / 2006

Christopher Reynolds, All Together Now? The Governance of Military Capability Reform in the ESDP



Europe is in a constant state of flux. European politics, economics, law and indeed European societies are changing rapidly. The European Union itself is in a continuous situation of adaptation. New challenges and new requirements arise continually, both internally and externally.

The *College of Europe Studies* series seeks to publish research on these issues done at the College of Europe, both at its Bruges and its Natolin (Warsaw) campus. Focused on the European Union and the European integration process, this research may be specialised in the areas of political science, law or economics, but much of it is of an interdisciplinary nature. The objective is to promote understanding of the issues concerned and to make a contribution to ongoing discussions.

L'Europe subit des mutations permanentes. La vie politique, l'économie, le droit, mais également les sociétés européennes, changent rapidement. L'Union européenne s'inscrit dès lors dans un processus d'adaptation constant. Des défis et des nouvelles demandes surviennent sans cesse, provenant à la fois de l'intérieur et de l'extérieur.

La collection des *Cahiers du Collège d'Europe* publie les résultats des recherches menées sur ces thèmes au Collège d'Europe, au sein de ses deux campus (Bruges et Varsovie). Focalisés sur l'Union européenne et le processus d'intégration, ces travaux peuvent être spécialisés dans les domaines des sciences politiques, du droit ou de l'économie, mais ils sont le plus souvent de nature interdisciplinaire. La collection vise à approfondir la compréhension de ces questions complexes et contribue ainsi au débat européen.

Series Titles:

- vol. 14** Lannon, Erwan (ed.), *The European Neighborhood Policy's Challenges*, 2012 (491p.), ISBN 978-90-5201-779-2
- vol. 13** Cremona, Marise / Monar, Jörg / Poli Sara (eds.), *The External Dimension of the European Union's Area of Freedom, Security and Justice*, 2011 (432 p.), ISBN 978-90-5201-728-0
- vol. 12** Men, Jong / Balducci, Giuseppe (eds.), *Prospects and Challenges for EU-China Relations in the 21st Century*, 2010 (262 p.), ISBN 978-90-5201-641-2
- vol. 11** Monar, Jörg (ed.), *The Institutional Dimension of the European Union's Area of Freedom, Security and Justice*, 2010 (268 p.), ISBN 978-90-5201-615-3
- vol. 10** Hanf, Dominik / Malacek, Klaus / Muir, elise (eds.), *Langues et construction européenne*, 2010 (286 p.), ISBN 978-90-5201-594-1
- vol. 9** Pelkmans, Jacques / Hanf, Dominik / Chang, Michele (eds.), *The EU Internal Market in Comparative Perspective*, 2008 (314 p.), ISBN 978-90-5201-424-1
- vol. 8** Govaere, Inge / Ullrich, Hanns (eds.), *Intellectual Property, Market Power and the Public Interest*, 2008 (315 p.), ISBN 978-90-5201-422-7
- vol. 7** Inotai, András, *The European Union and Southeastern Europe: Troubled Waters Ahead?*, 2007 (414 p.), ISBN 978-90-5201-071-7
- vol. 6** Govaere, Inge / Ullrich, Hanns (eds.), *Intellectual Property, Public Policy, and International Trade*, 2007 (232 p.), ISBN 978-90-5201-064-9
- vol. 5** Hanf, Dominik / Muñoz, Rodolphe (eds.), *La libre circulation des personnes: États des lieux et perspectives*, 2007 (329 p.), ISBN 978-90-5201-061-8
- vol. 4** Mahncke, Dieter / Gstöhl, Sieglinde (eds.), *Europe's Near Abroad: Promises and Prospects of the EU's Neighbourhood Policy*, 2008 (316 p.), ISBN 978-90-5201-047-2
- vol. 3** Mahncke, Dieter / Monar, Jörg (eds.), *International Terrorism: A European Response to a Global Threat?* 2006 (191p.), ISBN 978-90-5201-046-5 / US-ISBN 978-0-8204-6691-0
- vol. 2** Demaret, Paul / Govaere, Inge / Hanf, Dominik (eds.), *European Legal Dynamics - Dynamiques juridiques européennes*, Revised and updated edition of *30 Years of European Legal Studies at the College of Europe*, 2005 / 2007 (571 p.), ISBN 978-90-5201-067-0
- vol. 1** Mahncke, Dieter / Ambos, Alicia / Reynolds, Christopher (eds.), *European Foreign Policy: From Rhetoric to Reality?*, 2004 / second printing 2006 (381 p.), ISBN 978-90-5201-247-6 / US-ISBN 978-0-8204-6627-9

If you would like to be added to the mailing list and be informed of new publications and department events, please email rina.balbaert@coleurope.eu. Or find us on Facebook: College of Europe Politics and Administration Department.